

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN P.C ULTRAPORTABLE

Préambule

Dans le cadre de son projet éducatif, le Cours Privé Chambertin a fait le choix de promouvoir et développer le numérique éducatif

Les conditions de cette mise à disposition sont définies par le présent document intitulé «Convention de mise à disposition d'un PC Ultraportable». Les termes et conditions de cette convention définissent les usages attendus, les conditions d'utilisation et de détention, les responsabilités, et les services associés : ils s'appliquent à l'ensemble des utilisateurs quel que soit le type de matériel et / ou l'année de dotation.

Elle est signée entre le responsable légal de l'élève et l'établissement, soit :

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- la **Société COURS CHAMBERTIN** dont le Siège Social est situé au Collège privé Chambertin 9, Avenue de la Marne, 92600 Asnières-sur-Seine représentée par Monsieur Marc IFERGAN, agissant en qualité de Directeur Général.

ci-après désignée « la Société »

D'une part,

ET,

- **Le(s) parent(s) responsable(s) ci-dessous signataire(s) de la présente convention.**

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Cette convention est acceptée sans réserve. La signature du ou des responsables légaux de l'élève collégien est obligatoire et conditionne le maintien de son inscription dans le collège.

Article 1 : *Matériel - Mise à disposition - Durée*

Le Collège met à disposition de l'élève :

- *Un ordinateur portable léger, de type Chromebook*
- *Une housse de protection*
- *Un chargeur*

1.1 Le matériel mis à disposition n'est pas la propriété du collégien ou de ses responsables légaux. Il est la propriété du Collège Chambertin : la présente convention nominative de mise à disposition constitue la preuve de détention du matériel. Le matériel est doté d'un ensemble de logiciels et ressources pédagogiques référencés par la Direction du Collège

1.2 La revente, la cession, même à titre gratuit, l'échange, le prêt, la location du matériel mis à disposition sont strictement interdits.

1.3 L'élève s'engage à respecter constamment les préconisations d'utilisation. Ce matériel est placé sous la responsabilité et l'autorité du ou des responsables légaux.

1.4 Le matériel devra être restitué :

- À chaque fin d'année scolaire, tous les élèves doivent rendre leur Chromebook et ses accessoires. Les élèves qui reviennent l'année suivante reçoivent le même appareil.
- en cas de départ anticipé du collège avant la fin de la 3ème, le responsable légal de l'élève restitue immédiatement le matériel et ses accessoires auprès du collège.

Lors de la restitution tout dommage et tout accessoire manquant sera facturé à son ou ses responsables légaux.

Article 2 : Identification – Maintenance - Précautions à prendre avec le matériel

Le matériel ainsi que ses accessoires sont identifiés par un numéro de série et par le nom de l'utilisateur attribué.

La maintenance et la configuration des matériels sont de la compétence exclusive du Collège CHAMBERTIN. Aucune intervention externe n'est autorisée sur le matériel.

Il est de la responsabilité des élèves de prendre soin des Chromebooks fournis par l'école. Les Chromebooks endommagés ou qui ne fonctionnent pas bien doivent être rapportés à la Vie scolaire. Un Chromebook de prêt peut lui être attribué, jusqu'à ce que son Chromebook soit réparé ou remplacé.

L'élève collégien s'engage :

- à transporter son Chromebook dans la housse fournie par le Collège ;
- à protéger son Chromebook par des coques et l'écran par un film en verre trempé ;
- à venir tous les jours avec son Chromebook, batterie chargée ;
- à ne pas modifier la configuration initiale.

Il peut être demandé aux élèves de présenter leur Chromebook, leur étui et leurs accessoires pour inspection. Toute découverte d'un usage ou d'un contenu inapproprié fera l'objet d'une mesure disciplinaire pour l'élève.

Tout problème doit être immédiatement signalé auprès de la Vie scolaire. Lors de chaque prise en charge d'un appareil déclaré défectueux, un contrôle complet est effectué.

Si un élève doit confier son Chromebook pour réparation, un autre Chromebook lui est prêté. Cependant ***les coûts de réparation ou de remplacement total de tout appareil qui aura été endommagé en raison d'un mauvais usage intentionnel, n'entrant pas dans le cadre des garanties du contrat d'assurance, seront facturés aux parents.*** Dans ce cas le collège peut refuser de prêter un autre Chromebook tant que le coût de réparation ou de remplacement total de l'appareil n'a pas été payé.

Article 3 : Déontologie

La disponibilité d'une connexion Internet au domicile est obligatoire. Il relève de la responsabilité du ou des responsables légaux de connecter le matériel à Internet et de contrôler l'utilisation faite à domicile

L'utilisateur et son responsable légal s'engagent à respecter les lois et règlements régissant l'ordre public, les bonnes mœurs ainsi que la protection de la vie privée et le droit à l'image qui interdisent toute publication de photos, vidéos ou contenus sous quelque forme que ce soit d'une personne sans lui avoir au préalable demandé son autorisation.

Article 4 : Assurance

Le collège assure le matériel contre tout bris, destruction soudain ou fortuit selon les conditions particulières suivantes :

- un sinistre couvert par année scolaire avec une franchise de 70€
- font l'objet d'une déclaration à l'assurance tout événement signalé dans les 48h à la vie scolaire

Tout ce qui n'est pas couvert par l'assurance est à la charge de la famille

Article 5: Vol – Perte

En cas de vol ou perte, une plainte devra être déposée auprès des services de Police ou de Gendarmerie. En cas de perte, vous devrez déposer une main courante auprès des mêmes services. **La déclaration devra être transmise au Collège**

NOM de L'ELEVE :

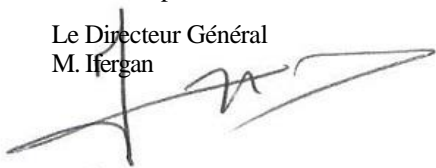
SIGNATURE DE L'ELEVE

*Signature précédée de la mention manuscrite
«Lu et approuvé »*

CLASSE :

Fait en deux exemplaires, à Asnières sur Seine, le

Le Directeur Général
M. Ifergan



SIGNATURES DES PARENTS

*Signature précédée de la mention manuscrite
«Lu et approuvé »*

COLLÈGE PRIVÉ CHAMBERTIN
9, Avenue de la Marne
92600 ASNIERES
Tél. : 01 47 93 97 92